



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Au 30 juin 2022

Sommaire

Rapport d'activité du 1 ^{er} semestre 2022	2
Etats financiers consolidés au 30 juin 2022	3
Notes aux états financiers consolidés	6
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022	11
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	12

Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2022

Le groupe Intexa exploite une centrale photovoltaïque de 405 kWc installée sur la toiture du Centre commercial Géant Casino de Saint-André-de-Cubzac en Gironde, livrée et en exploitation depuis le 18 septembre 2011. La production de la centrale permet d'économiser près de 30 tonnes de CO₂ par an, soit la consommation moyenne d'une centaine de foyers.

Sur le premier semestre 2022, la centrale photovoltaïque a produit de l'électricité à un niveau conforme aux attentes compte tenu de son ensoleillement, mais en légère diminution par rapport à l'activité du premier semestre 2021 (-3,70 %).

Le chiffre d'affaires consolidé du S1 2022 diminue de 1,92 % par rapport à celui de l'année précédente : 142 milliers d'euros contre 145 milliers d'euros au S1 2021. Ce chiffre d'affaires correspond à la vente à EDF de la production électrique de la centrale photovoltaïque de 405 kWc en exploitation.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 52 milliers d'euros contre 57 milliers d'euros au premier semestre 2021.

Compte tenu d'un résultat financier de 20 milliers d'euros et une charge d'impôt de -22 milliers d'euros, le résultat net de l'ensemble consolidé et le résultat net part du Groupe ressortent à 49 milliers d'euros contre 51 milliers d'euros au S1 2021.

La capacité d'autofinancement consolidée est égale à 89 milliers d'euros contre 91 milliers d'euros au 30 juin 2021. La trésorerie nette, correspondant principalement au compte-courant Casino Finance, s'élève à 2 728 milliers d'euros au 30 juin 2022.

D'ici fin 2022, Intexa poursuivra l'exploitation de la centrale photovoltaïque située en toiture du Centre commercial Géant Casino de Saint-André-de-Cubzac et étudiera toute opportunité visant à enrichir son portefeuille d'actifs principalement dans les énergies renouvelables.

L'amendement au projet de loi de finances de 2021 a marqué la volonté du Gouvernement de réviser à la baisse le tarif d'achat de l'électricité produite par certaines centrales photovoltaïques. Une application de ce texte au Groupe aurait des conséquences sur le résultat opérationnel courant (ROC) et sur la valeur d'utilité de la centrale photovoltaïque qui pourrait conduire à une dépréciation de la valeur de l'actif d'exploitation (cf. note 2 aux comptes consolidés).

Le texte institue un dispositif dit de « clause de sauvegarde » au bénéfice de la centrale permettant de contester et suspendre l'application des nouvelles conditions de rachat de l'électricité, ce que le Groupe a enclenché en décembre 2021 dès la réception de la notification pour la révision du tarif d'achat. Cette procédure a permis une suspension du tarif révisé pendant une durée de 16 mois (soit jusqu'en avril 2023). Durant toute cette période, le Groupe défendra ses droits à travers la constitution d'un dossier (incluant un plan d'affaires) en vue d'être instruit et proposé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) aux Ministères de la Transition Ecologique et du Budget, qui par arrêté, pourront fixer le tarif révisé à un tarif différent s'il s'avérait que ce dernier était de nature à compromettre la viabilité économique du producteur.

Le plan d'affaires de la centrale est en cours de finalisation et sera transmis à la CRE d'ici le 6 août 2022. La période de négociation sera effective à l'issue de la réception du plan d'affaires et se poursuivra jusqu'en avril 2023.

Etats financiers consolidés au 30 juin 2022

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre	
		2022	2021
Chiffre d'affaires, hors taxes		142	145
Autres revenus			
Produits des activités ordinaires		142	145
Coût des ventes		(67)	(65)
Frais généraux et administratifs		(23)	(23)
Résultat opérationnel courant		52	57
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles			
Résultat opérationnel		52	57
Autres produits financiers	13.1	20	18
Autres charges financières			
Résultat avant impôt		71	75
Produit (charge) d'impôt	6	(22)	(24)
Résultat net de l'ensemble consolidé		49	51
<i>dont, part du Groupe</i>		49	51
<i>dont, intérêts ne donnant pas le contrôle</i>			

Résultat par action

<i>(en euros)</i>	1 ^{er} semestre	
	2022	2021
De l'ensemble consolidé, part du Groupe		
de base (et dilué)	0,05	0,05

État consolidé des produits et charges comptabilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 ^{er} semestre	
	2022	2021
Résultat net de l'ensemble consolidé	49	51
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt		
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période, net d'impôt	49	51
<i>Dont part du Groupe</i>	49	51
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		

État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	7	698	736
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	38	40
Actifs d'impôts différés	9	77	81
Total des actifs non courants		814	857
ACTIFS COURANTS			
Créances clients		37	7
Autres actifs courants		35	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	2 728	2 663
Total des actifs courants		2 800	2 720
TOTAL DE L'ACTIF		3 614	3 577

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	11	1 619	1 619
Primes, réserves et résultats		1 912	1 862
Capitaux propres part du Groupe		3 531	3 482
<i>Dont Intérêts ne donnant pas le contrôle</i>			
Total des Capitaux Propres		3 531	3 482
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs de loyers non courants	8	35	37
Total des passifs non courants		35	37
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes			
Dettes fournisseurs		27	17
Passifs de loyers courants	8	4	4
Autres dettes courantes		18	37
Total des passifs courants		48	58
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		3 614	3 577

Etat consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre	
		2022	2021
Résultat net, part du Groupe		49	51
Résultat de l'ensemble consolidé		49	51
Dotations aux amortissements		40	40
Capacité d'autofinancement (CAF)		89	91
(Produit) / charge d'impôt (y compris différé)		22	24
Impôts versés		(33)	(42)
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)		(11)	(13)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(A)	67	60
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(B)		
Remboursement des passifs de loyers	8	(2)	(2)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(C)	(2)	(2)
Variation de la trésorerie nette	(A+B+C)	65	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	10	2 663	2 509
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	10	2 728	2 567

Etat de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Réserves et résultats consolidés	Total Part du Groupe ⁽²⁾	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/2021	1 619	162	1 617	3 399		3 399
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						
Résultat net de la période			51	51		51
Total des produits et charges comptabilisés			51	51		51
Capitaux propres au 30/06/2021	1 619	162	1 669	3 450		3 450
Capitaux propres au 31/12/2021	1 619	162	1 700	3 482		3 482
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						
Résultat net de la période			49	49		49
Total des produits et charges comptabilisés			49	49		49
Capitaux propres au 30/06/2022	1 619	162	1 750	3 531		3 531

(1) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales.

(2) Attribuable aux actionnaires d'Intexa.

Notes aux états financiers consolidés

Période de six mois close au 30 juin 2022

(données en milliers d'euros)

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE INTEXA

Intexa est une société anonyme de droit français, cotée sur Euronext Paris, compartiment C. Le siège social de la Société est situé 1, cours Antoine Guichard, 42008 Saint-Etienne.

La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Intexa ».

Les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2022 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales.

En date du 28 juillet 2022, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés résumés du groupe Intexa pour le semestre se terminant le 30 juin 2022.

Note 1 • Base de préparation des états financiers et méthodes comptables

1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés résumés du groupe Intexa sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2022.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr

1.2. Bases de préparation

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les états financiers consolidés semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, il convient d'en effectuer la lecture en parallèle avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2021.

Les tableaux comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

1.3. Méthodes comptables

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés résumés au 30 juin 2022 sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021, à l'exception des changements comptables liés aux nouveaux textes suivants applicables à partir du 1^{er} janvier 2022 :

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 et sans incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel
- Amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles – produits antérieurs à l'utilisation prévue
- Amendements à IAS 37 – Contrats déficitaires – coûts d'exécution d'un contrat
- Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018-2020
- Décision de l'IFRS IC portant sur les coûts d'implémentation, de configuration et de personnalisation des logiciels en mode SaaS (accord de cloud – « Software as a Service »)
- Décision de l'IFRS IC portant sur les dépôts à vue avec restrictions d'utilisation

Ces textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

1.4. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes semestriels consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction concernent les valeurs recouvrables des impôts différés actifs (note 9).

Note 2 • Faits marquants

Révision du prix de rachat de l'électricité des contrats photovoltaïques historiques

L'amendement au projet de loi de finances pour 2021 a marqué la volonté du Gouvernement de réviser à la baisse le tarif d'achat de l'électricité produite par certaines centrales photovoltaïques.

Ce décret, publié au JORF du 08/10/2021, porte sur les installations d'une puissance de crête de plus de 250 Kilowatts et dont les contrats ont été conclus en application des arrêtés du 10/07/2006, du 12/01/2010 et du 31/08/2010 fixant les conditions d'achat. Le contrat de la centrale solaire située à Saint-André-de-Cubzac, porté par notre filiale Intexa Patrimoine, remplit les 2 critères liés à cette révision : une puissance de 405 kWc et des conditions d'achat du kW régies par l'arrêté du 10/07/2006.

Ce texte prévoit une réduction du prix de rachat prenant en considération les spécificités des producteurs en intégrant entre autres variables les CAPEX, OPEX, type d'installation et millésime du contrat initial. Le contrat avec EDF, d'une durée de 20 ans, a pris effet à la date de raccordement de l'installation le 11 août 2011, et prendra fin le 10 août 2031 (soit un prix plancher de 376,28 €/MWh contre un tarif actuel de 646,99 €/MWh). Dans l'hypothèse d'une application de ce prix plancher sur le 1^{er} semestre 2022, le résultat opérationnel courant (ROC) estimé d'Intexa serait de l'ordre de -8 K€ contre un produit de 52 K€ dans les comptes consolidés 2022, après un exercice 2021 qui aurait été de l'ordre de -20 K€ contre un produit publié de 87 K€; par ailleurs, la baisse de la valeur d'utilité de la centrale photovoltaïque, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, pourrait conduire à une dépréciation de la valeur de l'actif d'exploitation.

Le texte institue un dispositif dit de « clause de sauvegarde » au bénéfice de la centrale permettant de contester et suspendre l'application des nouvelles conditions de rachat de l'électricité, ce que le Groupe a enclenché en décembre 2021 dès la réception de la notification pour la révision du tarif d'achat. Cette procédure a permis une suspension du tarif révisé pendant une durée de 16 mois (soit jusqu'en avril 2023). Durant toute cette période, le Groupe défendra ses droits à travers la constitution d'un dossier (incluant un plan d'affaires) en vue d'être instruit et proposé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) aux Ministères de la Transition Ecologique et du Budget, qui par arrêté, pourront fixer le tarif révisé à un tarif différent s'il s'avérait que ce dernier était de nature à compromettre la viabilité économique du producteur.

Le plan d'affaires de la centrale est en cours de finalisation et sera transmis à la CRE d'ici le 6 août 2022. La période de négociation sera effective à l'issue de la réception du plan d'affaires et se poursuivra jusqu'en avril 2023.

Autre événement

Concernant la guerre en Ukraine, à ce stade, il n'a pas été constaté d'effet direct sur l'activité du Groupe. Compte tenu des incertitudes sur l'évolution des prix des matières premières (énergie et autres) liées aux conséquences économiques du conflit, il est toutefois prématuré de donner une estimation de ces impacts indirects (inflation sur les prix des produits et services liés à la maintenance, coût de rachat de l'énergie, etc.) pour le Groupe.

Note 3 • Saisonnalité de l'activité

La production électrique varie selon l'ensoleillement des saisons (faible en automne/hiver et forte au printemps/été).

Note 4 • Information sectorielle

L'examen des états financiers ne nécessite pas de découpage de l'activité.

Note 5 • Périmètre de consolidation

Au 30 juin 2022, le périmètre de consolidation est constitué des sociétés de droit français suivantes :

Dénomination	30 juin 2022			31 décembre 2021		
	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle
Intexa SA	IG	Société mère	Société mère	IG	Société mère	Société mère
Intex Participations EURL	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %
Intexa Patrimoine SNC	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %

IG : Intégration globale

Note 6 • Impôt

La société Intexa fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Casino, Guichard- Perrachon SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à Casino, Guichard-Perrachon ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

La société Intexa comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Par conséquent, à ce titre, une charge d'impôt de 18 K€ a été enregistrée sur le S1 2022 contre 20 K€ au S1 2021.

Note 7 • Immobilisations corporelles

Ce poste est constitué d'une centrale photovoltaïque, dont l'ensemble des éléments est amorti sur une durée de 20 ans.

Note 8 • Contrats de location

Les actifs aux titres des droits d'utilisation et les passifs de loyers sont liés à un bail emphytéotique portant sur des agencements.

Composition et variations des actifs aux titres des droits d'utilisation

(en milliers d'euros)	2022	2021
Au 1 ^{er} janvier	40	44
Dotations aux amortissements	(2)	(4)
A la clôture	38	40

Passifs de loyers

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Part courante	4	4
Part non courante	35	37
Total	39	41

Note 9 • Actifs d'impôts différés

Au 30 juin 2022, les impôts différés actifs comptabilisés portent sur une cession d'un actif incorporel essentiellement non amortissable réalisée par le passé entre deux sociétés du Groupe (Green Yellow Saint André de Cubzac et Intexa Patrimoine).

Note 10 • Trésorerie nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Compte courant Casino Finance <i>(note 13.1)</i>	2 608	2 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie	120	92
Trésorerie brute	2 728	2 663
Concours bancaires courants		
Trésorerie nette	2 728	2 663

Note 11 • Capitaux propres / Eléments sur capital social

Au 30 juin 2022, le capital social est identique à celui du 31 décembre 2021 et s'élève à 1 619 200 euros.

Le capital social est composé de 1 012 000 actions ordinaires émises et entièrement libérées au 30 juin 2022. Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 1,60 euro.

Note 12 • Passifs et actifs éventuels

Aucun fait survenu au cours du 1^{er} semestre n'est susceptible de générer un actif ou un passif éventuel.

Note 13 • Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères
- les filiales
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

13.1. Convention de compte courant

La société bénéficie de la convention de compte courant et de gestion de trésorerie du groupe Casino (via la société Casino Finance). Depuis 2020, il est rémunéré au taux d'EONIA majoré de 150 points de base s'il est créateur, contre 50 points de base auparavant, suite à une refonte de la gestion centralisée de la trésorerie par la Direction du Groupe Casino pour la remettre à des conditions de marché suite à un changement des conditions générales de financement du Groupe.

Au 30 juin 2022, le compte courant débiteur s'élève à 2 608 milliers d'euros (contre un solde débiteur de 2 571 milliers d'euros au 31 décembre 2021) et les intérêts financiers enregistrés sur le semestre sont un produit qui s'élève à 20 milliers d'euros (contre 18 milliers d'euros au premier semestre 2021).

13.2. Transactions avec les parties liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022		31/12/2021	
	Transaction	Solde	Transaction	Solde
Créances	(18)	20	3	37
Dettes	(10)	26	(14)	35
Charges	25		48	
Produits	20		37	

Note 14 • Evènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Aux actionnaires de la société INTEXA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Intexa, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

— Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

— Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense, le 28 juillet 2022

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres
Alexis HURTREL

Deloitte & Associés
Patrice CHOQUET

Attestation du responsable

du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Saint-Etienne, le 28 juillet 2022

Otmane HAJJI,
Directeur général